



Conseil économique et social

Distr. générale
24 novembre 2008
Français
Original :

Commission du développement social

Quarante-septième session

4-13 février 2009

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :
l'intégration sociale**

Déclaration présentée par le Réseau global Action jeunesse, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2009/1.

Déclaration

Introduction

1. On trouvera ci-après le texte de la déclaration du Réseau global Action jeunesse à la quarante-septième session de la Commission du développement social, sur le thème de l'intégration sociale. Les jeunes représentent environ 18 % de la population mondiale et 85 % d'entre eux vivent dans les pays en développement¹. Étant donné leur importance démographique, les jeunes devraient et doivent être consultés sur les questions qui touchent à leur vie. Les jeunes ont des valeurs et un vécu précieux à partager, et les activités d'intégration sociale des jeunes ne pourront jamais aboutir à moins que les jeunes n'y soient associés.

2. Le Réseau global Action jeunesse a organisé une consultation électronique avec plus de 140 de ses organisations membres dans 42 pays et dans trois langues différentes, pour recueillir leurs vues sur l'intégration sociale². Les organisations membres ont débattu des principes fondamentaux de l'intégration sociale – inclusion, participation et justice. Les données d'expérience et les opinions qu'elles ont communiquées à ce sujet sont résumées ci-après; nous prions instamment tous les gouvernements de prendre en compte leurs avis et recommandations pour élaborer des politiques visant à rendre leur société encore plus ouverte.

Inclusion

3. Les participants à la consultation considèrent que l'inclusion est ce qui permet à tous, sans discrimination, d'être reconnus, pris en compte et protégés par les politiques de l'État. Ils estiment toutefois que la promotion de l'inclusion relève non seulement des responsables politiques mais aussi des citoyens. Un participant bangladais assimile l'inclusion à la participation diverse de personnes qui, bien que séparées sur les plans de la religion et de la race, peuvent se rencontrer sur un terrain humain commun pour créer une nation culturellement diversifiée, harmonieuse et pacifique. Les jeunes participants demandent à être respectés et reconnus pour la diversité de leurs vues.

4. Alors qu'ils sont convaincus que l'inclusion est indispensable pour créer des « sociétés pour tous », les participants mesurent toute l'étendue de l'exclusion dans leurs pays. Loin d'être un droit pour tous, l'instruction demeure un privilège des riches. Un participant ghanéen pose la question suivante : « Comment pouvons-nous parler de société équitable lorsque des personnes intelligentes et capables ne sont pas reconnues et ont peu de perspectives parce qu'elles n'ont pas de diplôme universitaire, et se retrouvent de ce fait marginalisées, victimes de discrimination, sans emploi, condamnées à la pauvreté et à la faim? »

5. Les responsables politiques doivent travailler avec les catégories de population les plus touchées par l'exclusion et faire en sorte qu'elles trouvent leur place dans la société. Un participant kényan suggère que les responsables politiques soient formés à la réalité du terrain pour comprendre combien l'inclusion est importante dans toute activité intéressant la vie du pays, d'une société ou d'un groupe de population.

¹ Youth and the United Nations, <http://www.un.org/esa/socdev/unvin/qanda.htm>.

² On peut consulter la collection complète des messages et la liste des participants à l'adresse suivante : http://groups.takingitglobal.org/gyan_csocd09.

Participation

6. La promotion de la participation n'incombe pas tout entièrement aux gouvernements. Toutefois, les gouvernements ont le devoir d'éduquer les personnes sur leurs droits et responsabilités en tant que membres de la société, et d'encourager leurs responsables politiques à ouvrir de nouvelles voies de dialogue et d'apprendre du vécu des exclus. Selon un participant indonésien, on peut parler de participation lorsque les dirigeants consultent la population, sollicitent son opinion et recherchent des solutions avec elle.

7. Il est également très important pour les jeunes de pouvoir contribuer au développement. Selon un participant sierra-léonais, les responsables politiques continuent de considérer la jeunesse comme un problème et non comme une solution. Tous les participants à la consultation sont membres d'organisations très actives dans la société et ont démontré qu'ils peuvent être partie intégrante de la solution. Les participants suggèrent également le service nationale, les forums ouverts, une plus grande utilisation de la technologie comme moyens de participer à l'action commune.

Justice

8. Beaucoup de participants estiment que pour faire prévaloir la justice, il faut d'abord induire le sens de l'équité au niveau de l'État. Selon un participant érythréen, le sens de l'équité suppose la volonté de réaliser le droit à l'éducation, à la santé, etc. D'autres participants estiment que l'éducation et la santé doivent être considérées comme un droit pour tous, bien que peu d'entre eux peuvent affirmer avoir vu quelque expression concrète du sens de l'équité. Un participant de la République démocratique du Congo estime qu'il ne faut pas compter sur le Gouvernement pour faire des changements et que ces changements doivent venir de la population congolaise elle-même.

9. Le manque de confiance dans le gouvernement et les institutions n'aide pas à l'intégration sociale. Les membres de la société qui se sentent indifférents ou laissés à la traîne par les politiques n'auront aucun désir de participer à l'action du gouvernement. Un participant mexicain affirme ne pas voir beaucoup de justice dans la société de son pays, mais est convaincu que lutter contre la corruption en s'engageant activement dans l'action sociale peut faire triompher la justice.

10. La corruption, qui continue de sévir partout dans le monde, entrave l'intégration sociale et sape l'espoir des populations dans leur pays. Cet état de choses est inacceptable. Pour un participant ougandais, le plus difficile est d'appliquer les politiques déjà en place. Les politiques qui ne sont accompagnées d'aucune mesure concrète n'ont aucune valeur. Les pays membres doivent appliquer sérieusement les principes fondamentaux de l'intégration sociale, c'est-à-dire l'inclusion, la participation et la justice. Tant que ces trois pièces maîtresses n'existent pas, on ne peut parler de société pour tous.

11. Recommandations

À l'issue de la consultation tenue avec nos jeunes, nous recommandons aux gouvernements :

1. D'encourager les projets visant à sensibiliser l'opinion publique à l'intégration sociale. L'éducation, scolaire et non scolaire, doit être utilisée pour

promouvoir la tolérance sociale et la connaissance des droits et pour donner à tous des chances de mobilité sociale.

2. D'encourager le dialogue. Les responsables politiques devraient se mettre plus à l'écoute de leur population en organisant des forums de discussion avant d'élaborer des politiques.

3. De s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de tous les membres de leur société. La transparence doit être le principe sous-tendant le processus de recrutement et de décision dans tous les services publics. Les gouvernements devraient mettre à la disposition de la population toute information sur les services publics, les droits et les moyens d'action qui sont mis à sa disposition.

4. De donner à tous l'accès aux services de santé et d'éducation. L'accès à l'éducation et aux soins de santé devrait être considéré comme un droit fondamental de tous les groupes de la société. Les gouvernements devraient assurer l'égalité d'accès à l'emploi, à haute administration et à la fonction publique.
